



ADHESION A LA CSF DE L'AIN

Pourquoi une adhésion ?

L'adhésion permet aux bénévoles et salariés de traiter votre dossier et d'être couvert par l'assurance de la CSF (obligation légale)

L'adhésion permet également de faire vivre la CSF et de participer aux frais engagés par celle-ci dans ses activités

Montant de l'Adhésion

Le montant de l'adhésion est de 35 € minimum.

Néanmoins, sous certaines conditions, le montant peut être ramené à 25€.

Quotient familial	Document à fournir	Montant adhésion
Supérieur à 300€	Rien	A partir de 35€
Inférieur ou égal à 300 €	Attestation QF de la CAF Fiches de paie si arrivé(e/s) moins d'un an en France et non inscrit à la CAF	25 €



Aucune exception ne sera faite

Si vous ne disposez pas de vos documents, le montant sera de 35 €